

Les résultats des élections législatives du 26 mars 1961

par William FRAEYS,

Directeur-adjoint de l'Institut Emile Vandervelde.

★

Le dimanche 26 mars 1961, plus de cinq millions de Belges accomplirent dans le calme leur devoir électoral. Ils avaient été convoqués pour élire 212 députés, 106 sénateurs et pour renouveler les conseils provinciaux des neuf provinces du Royaume.

D'autres que nous viennent d'examiner les prémices de ces élections. Ils en ont rappelé l'importance, en ont étudié les incidences futures, ont disséqué toutes les opérations préparatoires, ont tiré de la constitution des listes les conclusions politiques qui s'imposent. Notre tâche est maintenant de tenter d'analyser, aussi objectivement que possible, les résultats du scrutin du 26 mars. Nous avons, d'autre part (1), déjà procédé à pareille analyse. Tout en nous efforçant de ne pas trahir la vérité, nous avons cependant accordé une importance particulière aux phénomènes qui nous intéressaient le plus directement ; c'est-à-dire le résultat électoral du parti socialiste. Aujourd'hui qu'il nous faut examiner le verdict populaire du point de vue de Sirius, nous sommes conscients des difficultés de la tâche. Comment, en effet, garder cette froide et totale impartialité devant un phénomène qui nous touche si directement ? Comment parmi tant d'optiques d'analyse possibles, choisir celle qui ne sera pas inspirée par des préoccupations partisanses ? Choisir une optique d'analyse est en effet supposer que les électeurs auront obéi à un mobile plutôt qu'à un autre au moment d'accorder leur confiance à une des listes en présence. Beaucoup de mobiles pouvant déterminer le choix électoral et ces mobiles étant forcément différents pour les diverses catégories d'électeurs, notre analyse ne pourra être qu'incomplète et partiellement arbitraire. Nous croyons cependant que trois faits dominèrent la législature 1958-1961.

— La conclusion du pacte scolaire tout d'abord qui pouvait modifier le comportement électoral de nombreux électeurs. Particulièrement de certains catholiques conservateurs qui, apeurés par l'influence grandissante de la démocratie chrétienne au sein du P.S.C., seraient tentés d'aller chez les libéraux chercher refuge sûr. La trêve scolaire était, d'autre part, susceptible d'inciter des chrétiens, souhaitant une orientation travailliste de la politique belge et lassés par l'élément conservateur du P.S.C., à se tourner vers le socialisme. Le vieux clivage politico-religieux entre une gauche non confessionnelle partant des communistes et qui, à travers les socialistes, aboutissait aux libéraux et une droite chrétienne comprenant les catholiques et les chrétiens flamands, ce vieux clivage aurait-il donc encore un sens ? Voilà au moins une optique sous laquelle les résultats du scrutin méritent d'être examinés.

— L'indépendance accordée au Congo risquait, particulièrement après les événements de juillet 1960, d'avoir une incidence sur le résultat électoral. Certains prétendaient que les trois partis traditionnels avaient d'égales responsabilités dans ce qu'ils appelaient la « perte » du Congo. Allait-on assister à une désaffection à l'égard des partis qui

(1) « Le Verdict populaire ». Revue Socialisme, n° 45 de mai 1961, pp. 263 à 283. Le lecteur sera peut-être frappé par de très légères différences dans certains résultats électoraux repris dans les deux articles. L'explication en est simple : les résultats cités ici sont les résultats officiels tels qu'ils furent publiés par le Ministère de l'Intérieur, tandis que notre premier article avait pour base les résultats officiels.

Il retrouvera d'autre part, l'un ou l'autre passage qui a été textuellement repris de notre étude parue dans « Socialisme ». Lorsqu'il s'agissait de constatations objectives portant par exemple sur les mouvements des divers partis exprimés en pour cent des suffrages ou sur la stabilité électorale, il ne nous a pas paru déplacé de dire les mêmes choses avec les mêmes mots dans une revue politiquement engagée et dans une publication de science politique.

depuis tant d'années font les bons et les mauvais jours de la politique belge ? L'étude mérite d'être faite.

— Les socialistes, certains d'abord, tous ensuite, dénoncèrent les lacunes de l'économie belge et réclamèrent une meilleure organisation en même temps qu'une planification de cette économie. La politique d'austérité annoncée par le Gouvernement Eyskens, troisième du nom, et entamée par le vote de la « loi unique » et conséquemment les grèves de décembre-janvier ne pouvaient pas manquer d'influencer l'opinion publique. Le mobile électoral essentiel allait-il être économique et social ? Une nouvelle optique d'analyse apparaît ainsi possible.

Qu'il y en ait d'autres, la chose n'est pas douteuse.

Nous avons cependant choisi d'examiner spécialement le résultat électoral sous trois optiques particulières :

— la répartition des suffrages entre la « droite » et la « gauche » au sens traditionnel de ces expressions ;

— la stabilité électorale et la confiance accordée par l'électeur aux partis traditionnels ;

— l'influence des grèves sur le verdict populaire.

Avant cela pourtant, il nous faut examiner les résultats globaux du scrutin du 26 mars, en distinguant les mouvements exprimés en sièges et en isolant les variations électorales des cantons flamands, wallons et bruxellois d'une part, urbains et ruraux de l'autre.

Les résultats globaux du scrutin du 26 mars 1961

Les résultats globaux des élections du 26 mars 1961 et ceux du scrutin du 1^{er} juin 1958 sont résumés dans le tableau I ci-après. Quelques commen-

TABLEAU I
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 1^{er} JUIN 1958 ET DU 26 MARS 1961

Chambre des Représentants

	1958		1961	
	Nombres	%	Nombres	%
Electeurs inscrits	5.954.858		6.036.565	
Bulletins déposés	5.579.128	93,71	5.593.860	92,67
Votes valables	5.302.353	95,04	5.265.025	94,13
Communistes	100.145	1,89	162.238	3,08
Socialistes	1.897.646	35,79	—	—
Socialistes (y compris voix cartel) (1)	1.967.646	37,11	1.933.424	36,73
Libéraux	585.999	11,05	—	—
Libéraux (y compris voix cartel) (1)	627.283	11,83	649.376	12,33
P.S.C.	2.465.549	46,49	2.182.642	41,46
Volkunie	104.823	1,98	182.407	3,46
Rassemblement National	—	—	42.081	0,80
Listes de Classes Moyennes	31.060	0,59	91.670	1,74
Autres listes	5.847	0,11	21.187	0,40

(1) Les 111.284 voix du cartel libéral-socialiste qui se présenta en 1958, dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg ont été réparties à raison de 70.000 au P.S.B. et 41.284 au Parti Libéral.

taires nous paraissent, dès l'abord, nécessaires. Ils ont trait : 1^o à la participation électorale ; 2^o à la proportion des votes valables par rapport aux bulletins déposés.

La participation électorale, traduite par le nombre de bulletins déposés, paraît plus faible en 1961 qu'en 1958. Exprimés par rapport au nombre d'électeurs inscrits, les électeurs qui se rendirent au bureau de vote représentent 92,67 % en 1961 contre 93,71 % en 1958. Certains journaux ont cru

pouvoir déduire de ce phénomène un signe de désintérêt du citoyen belge vis-à-vis de la « chose politique ». L'explication de cette plus faible participation électorale réside cependant ailleurs. Elle tient au fait que les listes électorales employées en 1961 étaient plus « vieilles » que celles utilisées en 1958.

Ces listes sont en effet revues tous les deux ans, le 1^{er} juillet des années impaires. Les listes électorales de 1958 dataient donc du 1^{er} juillet 1957 et

avaient 11 mois d'existence, tandis que celles employées le 26 mars 1961 avaient été revues le 1^{er} juillet 1959 et dataient de près de 21 mois. Un laps de temps supplémentaire de 10 mois s'était donc passé cette fois entre la date de revision des listes et le jour de leur emploi. Lorsque l'on examine les chiffres de mortalité relatifs aux mois de juillet 1957 à juin 1958 et de juillet 1959 à mars 1961 on constate que la quasi intégralité de l'augmentation du nombre d'électeurs absents correspond au nombre de décès supplémentaires intervenus entre l'établissement des listes et le jour de l'élection. Nous pouvons donc dire que la participation électorale des électeurs vivants a été pratiquement la même en 1958 et 1961. Quant à ceux qui ne se sont pas présentés ils avaient, étant décédés, une bonne raison pour le faire.

La proportion des votes valables exprimée en fonction des bulletins déposés est plus faible en 1961 qu'en 1958. Cette année-ci, en effet, on recensait 94,13 % de votes valables contre 95,04 % en 1958. La proportion des bulletins blancs et nuls augmentait ainsi de 0,91 %. Il s'agit d'un signe indéniable de désintérêt, de trouble ou d'écœurement de quelques électeurs. Il est hautement probable que la proportion des bulletins nuls n'aura guère varié et que ce seront surtout les bulletins blancs ou portant une inscription de réprobation à l'égard des partis ou des candidats qui auront été plus nombreux (2). On peut donc conclure que près de 50.000 électeurs en plus ont cette fois refusé de se prononcer. Il ne faut cependant pas attacher une valeur trop précise à ce chiffre. Nous verrons en effet dans un instant que la précision des dépouilleurs de scrutin est assez relative.

Quoiqu'il en soit, l'augmentation modérée des bulletins blancs et nuls doit être reçue comme un avertissement qu'il serait peu sage de sous-estimer. Bien qu'il ne s'agisse encore que d'un pourcentage infime du corps électoral, il faudra néanmoins en tenir compte et s'engager résolument dans la voie des réformes politiques et institutionnelles nécessaires pour éviter que le début de discrédit dont souffre la démocratie parlementaire ne s'amplifie.

Le scrutin électoral du 26 mars 1961 a été caractérisé par :

— Une légère avance des communistes qui passent de 1,89 % à 3,08 % gagnant ainsi 1,19 % des suffrages valables. Leur résultat se situe dès lors

entre celui de 1954 et celui de 1958. Il faut toutefois souligner que l'avance réelle des communistes est plus faible qu'il n'apparaît à première vue. Ils présentaient, en effet, des listes dans six provinces alors qu'ils ne se présentaient que dans trois en 1958. Ils ont ainsi récupéré des voix sur lesquelles ils auraient pu compter en 1958 si des listes avaient été déposées en Flandre Orientale, à Anvers et à Namur. Si l'on veut mesurer l'ampleur réelle du progrès communiste en 1961 par rapport à 1958 et l'importance du recul par rapport à 1954, il convient de constituer deux groupes de provinces : celui où les communistes se présentaient en 1954, 1958 et 1961 et celui où ils ne se présentaient qu'en 1954 et 1961.

Parti Communiste
(en % des votes valables)

PROVINCES	1954 %	1958 %	1961 %
Brabant, Hainaut, Liège . . .	5,74	4,06	5,41
Brabant, Hainaut, Liège, Anvers, Namur, Flandre orientale . .	4,22	(1)	3,81

(1) Le pourcentage recueilli dans ces 6 provinces n'a pas grand sens puisque les listes communistes étaient absentes dans trois d'entre elles.

On constate donc que si les communistes progressent de 1,35 % dans les trois provinces où ils se présentaient aux trois élections, ils ne retrouvent toutefois pas leur résultat de 1954. Dans les six provinces où il y avait des listes communistes en 1954 et en 1961, le recul par rapport à 1954 est de 0,41 %. On peut en déduire que le progrès communiste réel est de l'ordre de $\pm 0,80$ % pour l'ensemble du pays et est insuffisant pour que ce parti rejoigne ses positions de 1954.

— Un très léger recul du Parti Socialiste qui totalise 36,73 % des votes valables contre 37,11 % en 1958. Dans le chiffre électoral de 1958 nous avons, bien entendu, tenu compte d'une fraction des voix obtenues par le cartel libéral-socialiste qui s'était présenté au Limbourg et au Luxembourg. Le

(2) Un sondage exécuté en 1958 par l'Institut de Sociologie Solvay et auquel nous avons participé, mais dont les résultats ne furent pas publiés, a montré que sur 100 bulletins blancs et nuls 20 étaient nuls par suite de l'ignorance de l'électeur et 80 étaient soit blancs, soit annulés volontairement par de grandes croix, des expressions injurieuses ou obscènes. Celles-ci étaient cependant très rares.

recul socialiste est inférieur à l'avance communiste, ce qui a pour conséquence que le groupe socialiste-communiste pris dans son ensemble progresse de 0,80 % (3).

— Une très légère avance des libéraux, qui gagnent 0,50 %. Cette avance est incontestablement inférieure aux prévisions qu'avaient établies la plupart des observateurs politiques et aux espoirs des dirigeants libéraux. Le relatif succès des petites listes qui totalisent ensemble 2,94 % (gain : 2,24 %) explique en partie l'exiguité de l'avance libérale.

— Une avance assez prononcée de la Volksunie qui, en gagnant 1,48 % des voix, totalise 3,46 % des suffrages et enregistre ainsi le meilleur résultat d'après guerre atteint par un parti nationaliste flamand.

— Une très lourde défaite du Parti Social Chrétien qui perd 5,03 % des voix exprimées et se retrouve ainsi à 41,46 % des suffrages valables, c'est-à-dire à peine au-dessus de son minimum d'après-guerre (41,14 % en 1954). L'importance de la défaite du P.S.C. s'explique en partie par le succès de la Volksunie, par le relatif succès des petites listes et par le résultat du Rassemblement National. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble de ce que nous désignons sous le nom de groupe chrétien (4), c'est-à-dire la Volksunie, le P.S.C. et le Rassemblement National totalise 45,72 % en 1961, contre 48,48 % en 1958, 44,24 % en 1954, 47,69 % en 1950, 45,71 % en 1949 en 44,72 % en 1946.

— Un succès des petites listes (listes de classes moyennes et listes diverses) qui, en totalisant 2,14 %, atteignent leur maximum d'après-guerre, dépassant le résultat réalisé en 1949 (1,81 %). Il faut en outre se rappeler que le Rassemblement National totalise 0,80 % des suffrages.

Les résultats que nous venons d'examiner avaient trait à l'élection des membres de la Chambre des Représentants. Existe-t-il une corrélation entre ceux-ci et les résultats des élections sénatoriales ? Si cette corrélation est suffisante, on pourra se limiter à l'examen des premiers résultats, au cas contraire une double analyse sera nécessaire. Les données comparées du tableau II indiquent que les résultats obtenus pour la Chambre et pour le Sénat se rapprochent très fortement.

Quelques remarques seront cependant utiles :

a) On constate que près de 20.000 bulletins furent déposés en moins pour le Sénat que pour la Chambre. Que quelques électeurs (5) aient omis de déposer dans l'urne un bulletin sénatorial et s'en soient repartis en l'emportant, la chose est vraisemblable. Que ceci se soit passé 20.000 fois, nous avons peine à le croire. Il nous paraît beaucoup plus plausible de penser que ces 20.000 bulletins de différence traduisent une précision assez relative chez les dépouilleurs. Nous inclinons à croire qu'un second comptage révélerait des erreurs non négligeables. Celles-ci doivent d'ailleurs s'équili-

TABLEAU II

RESULTATS COMPARES DE LA CHAMBRE ET DU SENAT

	Chambre	Sénat
Electeurs inscrits . . .	6.036.565	6.036.565
Bulletins déposés . . .	5.593.860	5.573.982
Votes valables . . .	5.265.025	5.224.507
	En % des votes valables	En % des votes valables
Communistes . . .	3,08	3,13
Socialistes . . .	36,73	36,84
Libéraux (1) . . .	12,40	12,36
Petites listes . . .	2,07	1,97
Volksunie . . .	3,46	3,05
P.S.C. . . .	41,46	42,11
Rassembl. National . . .	0,80	0,54

(1) Y compris : libéraux dissidents (0,07) Chambre et (0,15) Sénat.

brer pour les différents partis et seul un concours de circonstances exceptionnel pourrait avoir pour conséquence une modification dans l'attribution des sièges.

b) Si 20.000 bulletins déposés ont été recensés en moins au Sénat qu'à la Chambre, plus de 40.000 votes valables ont été émis en plus à la Chambre qu'au Sénat. Il s'agit là d'un phénomène chronique qui se retrouve à toutes les élections. Nous pensons

(3) Le fait de parler du groupe socialiste-communiste ne signifie évidemment pas qu'il y ait unité d'action ou même rapprochement entre ces deux partis. Il n'en demeure pas moins qu'ils s'adressent, grosso modo, principalement à la même catégorie d'électeurs (les travailleurs salariés). C'est en fonction de cet état de fait qu'il convient de considérer, à côté des résultats communistes et socialistes, le résultat global de ce groupe de partis.

(4) Cf. : Atlas des élections belges 1919-1954 par R. De Smet, R. Evalenko et W. Fraeys.

(5) ou, sans doute, électrices.

qu'il tient à la moins grande « popularité » dont jouissent les sénateurs auprès du public. Certains électeurs, ne connaissant aucun nom de sénateur remettent un bulletin blanc, alors qu'ils votent pour un candidat député.

c) Les résultats enregistrés par les divers partis sont fort proches pour les deux Assemblées. Les deux seules différences notables ont trait aux résultats du Rassemblement National et de la Volksunie. Le premier de ces partis recueille 0,80 % des voix à la Chambre et 0,54 % au Sénat. Ceci doit être attribué à la présence sur les listes de la Chambre de M. Evrard, figure la plus marquante du Rassemblement National, et à l'absence de personnalités connues comme candidats sénateurs. La Volksunie, de son côté, obtient 3,46 % à la Chambre et 3,05 % des suffrages au Sénat. En revanche, le

P.S.C. enregistre un meilleur résultat au Sénat qu'à la Chambre. Si l'on totalise les voix obtenues par les trois partis du groupe chrétien, on obtient 45,72 % à la Chambre contre 45,70 % au Sénat. On constate donc qu'il s'agit bien d'un groupe homogène, même si certains électeurs, ayant voté pour un candidat social-chrétien au Sénat, préférèrent à la Chambre accorder leur confiance au Rassemblement National ou à la Volksunie.

*
**

Un point important de notre analyse doit porter sur la comparaison des résultats exprimés en voix d'une part, en sièges de l'autre. Le tableau III ci-contre donne la composition du Parlement à l'issue des élections du 26 mars 1961.

TABLEAU III
LA COMPOSITION DU PARLEMENT A L'ISSUE DES ELECTIONS DU 26 MARS 1961

Nombre de Sièges

	CHAMBRE	SENAT			
		Total	Elus directs	Elus provinciaux	Cooptés
Communistes	5 (+3)	1 (St. q.)	1 (St. q.)	—	—
Socialistes	84 (St. q.)	73 (+8)	45 (+5)	18 (+2)	10 (+1)
Libéraux	20 (-1)	17 (-1)	11 (-1)	4 (St. q.)	2 (St. q.)
Indépendants	2 (+2)	—	—	—	—
Volksunie	5 (+4)	2 (+2)	2 (+2)	—	—
P.S.C.	96 (-8)	82 (-9)	47 (-6)	24 (-2)	11 (-1)
Total	212	175	106	46	23

Les Communistes gagnent 3 sièges à la Chambre et conservent leur unique siège au Sénat, tandis que les Socialistes enregistrent un statu quo à la Chambre mais gagnent 8 sièges au Sénat.

Les Libéraux perdent 1 siège à la Chambre et 1 siège au Sénat, alors que la Volksunie gagne 4 sièges à la Chambre et obtient deux sièges au Sénat.

Les Indépendants conquièrent 2 sièges à la Chambre et ne parviennent pas à forcer les portes de la Haute Assemblée.

Le P.S.C. perd 8 sièges à la Chambre et 9 au Sénat.

Notre loi électorale a été abondamment critiquée à l'issue de ces élections. On a beaucoup insisté, d'une part sur le préjudice subi par les libéraux qui,

tout en progressant de 0,50 % des voix perdaient un siège à la Chambre et, d'autre part, sur l'iniquité qui résultait du fait qu'il fallait 25.682 voix aux Sociaux-Chrétiens pour obtenir 1 député alors qu'il en fallait 32.447 aux Communistes ou 42.081 au Rassemblement National.

Bien que cette question ait déjà été traitée ailleurs (6), nous voudrions l'aborder brièvement en répondant à deux questions :

a) Le Parti Libéral tout en gagnant 0,50 % des voix perd 1 siège : est-ce équitable ?

b) La représentation des divers partis est-elle réellement proportionnelle ?

(6) René Evalenko: Faut-il modifier notre système électoral? « Socialisme », n° 45, pp. 284 à 290.

Nous ferons tout d'abord remarquer que si les libéraux perdent 1 siège à la Chambre, la cause résulte de la présentation d'une liste libérale dissidente dans l'arrondissement de Furnes-Dixmude-Ostende. Cette liste, celle de M. Quaghebeur, en recueillant 3.956 voix empêcha le Parti Libéral d'atteindre le « quorum » et lui fit perdre les deux sièges dont il disposait en Flandre Occidentale. Une liste libérale unique aurait obtenu ces deux sièges et l'avance de 0,50 % des voix se serait traduite par une avance d'un siège au lieu du recul

actuel d'un siège. Il n'y a donc rien d'illogique au résultat libéral de 1961.

Autre chose est de juger notre loi électorale sur le plan de la représentativité absolue. Cette loi, à tort ou à raison (7), décourage les petits partis et évite une « atomisation » de la représentation parlementaire. Pour avoir une mesure exacte de son « degré d'iniquité », nous avons comparé dans le tableau IV les résultats, en voix et en sièges, de chaque parti et nous avons calculé quelle serait

TABLEAU IV
COMPARAISON DES RESULTATS EN VOIX ET EN SIEGES
(Chambre des Représentants)

PARTIS	% des voix	% des sièges	Nombre de sièges	Nombre de sièges par apparentement national
Communistes	3,08	2,36	5	6
Socialistes	36,73	39,62	84	80
Libéraux	12,33	9,44	20	26
Volkunie	3,46	2,36	5	7
P.S.C.	41,46	45,28	96	90
Rassemblement National	0,80	0,47	1	1
Liste L'Allemand	0,69	0,47	1	1
Union Nationale des Indépendants	0,73	—	—	—
Parti Indépendant	0,63	—	—	1
Autres listes	0,59	—	—	—

la représentation de chacun d'eux, s'il existait un système d'apparentement national (8).

On constate que deux partis sont favorisés par la loi actuelle :

— le P.S.C. qui obtient 96 sièges alors que proportionnellement il n'aurait droit qu'à 90 députés ;

— le P.S.B. qui obtient 84 sièges alors qu'il n'en obtiendrait que 80 par apparentement national.

Le parti libéral se voit frustré de 6 sièges, la Volkunie de 2, les communistes et le Parti Indépendant d'un siège.

Le débat doit évidemment porter sur le point de savoir, si l'on désire une représentation tout à fait proportionnelle ou si l'on préfère, tout en approchant de la proportionnalité, voir élire des Chambres gouvernables. Nous croyons que ce débat ne verra s'introduire que des jugements de valeur et que jamais une solution purement objective ne pourra être trouvée. Une conséquence politique importante doit cependant être soulignée : l'adoption d'un système d'apparentement national rendrait impossi-

ble la majorité absolue d'un parti ne totalisant pas 50 % des voix (9). Dans un pareil système, le P.S.C. n'aurait pas eu la majorité absolue à la Chambre en 1950 avec 47,68 % des suffrages.

Il faut remarquer, enfin, que la proportionnalité est encore beaucoup moins bien réalisée au Sénat où le P.S.C. obtint la majorité absolue des sièges en 1949, 1950 et 1958, sans jamais atteindre 50 % des suffrages.

Les résultats par régions linguistiques

Plus encore en 1961 que lors des élections précédentes, il est utile de commenter, séparément pour les quatre régions linguistiques, les mouvements du corps électoral. Le tableau V ci-contre

(7) Voir à ce sujet: H. Janne, L'Antialcibiade, pp. 164 à 176.

(8) Sans entrer dans la querelle des juristes dont certains disent que cet apparentement national est anti-constitutionnel, tandis que d'autres prétendent le contraire.

(9) Ou un tout petit peu moins (de 49,5 % à 50 % suivant les cas).

TABLEAU V
ELECTIONS LEGISLATIVES DU 1^{er} JUIN 1958 ET DU 26 MARS 1961

Chambre des Représentants

		Votes valables	Communistes	Socialistes (1)	Libéraux (1)	Autres partis	Volks- unie	P.S.C.	Rassemblement National
Cantons flamands	1958	2.870.883	3.216 0,11 %	837.884 29,18 %	305.178 10,63 %	3.726 0,13 %	97.631 3,40 %	1.623.248 56,55 %	—
	1961	2.867.130	28.530 0,99 %	852.345 29,73 %	332.240 11,59 %	11.605 0,41 %	171.383 5,98 %	1.460.146 50,92 %	10.881 0,38 %
Cantons wallons	1958	1.728.126	78.558 4,55 %	838.340 48,51 %	197.874 11,46 %	21.734 1,26 %	—	591.620 34,22 %	—
	1961	1.694.596	109.743 6,47 %	798.305 47,11 %	199.369 11,76 %	70.730 4,17 %	—	510.447 30,12 %	6.002 0,37 %
Cantons de l'Est	1958	34.878	116 0,33 %	4.700 13,48 %	2.582 7,40 %	781 2,24 %	—	26.699 76,55 %	—
	1961	34.904	188 0,54 %	4.546 13,02 %	3.952 11,33 %	1.393 3,99 %	—	24.825 71,12 %	—
Cantons bruxellois	1958	668.466	18.255 2,73 %	286.722 42,90 %	121.649 18,20 %	10.666 1,59 %	7.192 1,07 %	223.982 33,51 %	—
	1961	668.395	23.777 3,56 %	278.228 41,63 %	113.815 17,03 %	29.129 4,35 %	11.024 1,65 %	187.224 28,01 %	25.198 3,77 %
Belgique	1958	5.302.353	100.145 1,89 %	1.967.646 37,11 %	627.283 11,83 %	36.907 0,70 %	104.823 1,98 %	2.465.549 46,49 %	—
	1961	5.265.025	162.238 3,08 %	1.933.424 36,73 %	649.376 12,33 %	112.857 2,14 %	182.407 3,46 %	2.182.642 41,46 %	42.081 0,80 %

(1) Les 111.284 voix du cartel libéral-socialiste qui s'était présenté en 1958 dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg ont été réparties entre ces deux partis sur la base de 70.000 voix aux socialistes et 41.284 suffrages aux libéraux.

résumé pour les cantons flamands, wallons, de l'est et bruxellois les résultats obtenus par les divers partis.

On constate un progrès communiste particulièrement important (+1,92 %) dans les cantons wallons, plus réduit en Flandre (0,88 %) et à Bruxelles (0,83 %). Il faut néanmoins tenir compte du fait que les communistes se présentaient dans six provinces en 1961, dans trois seulement en 1958. Nous avons déjà insisté sur ce point (10).

Les socialistes, de leur côté, reculent dans les cantons wallons (-1,40 %) et à Bruxelles (-1,27 %) tandis qu'ils avancent de 0,55 % dans les cantons flamands. En pourcentage du corps électoral, les cantons wallons font confiance au P.S.B. à raison de 47,11 % et les cantons flamands à raison de 29,73 %. Le P.S.B. se trouve néanmoins fort près de son maximum historique en Flandre (30,11 % en 1954 ; 30,10 % en 1925) alors qu'il est à plus de 4 % de son niveau de 1925 en Wallonie et à 2,86 % de son maximum d'après guerre. L'importance de l'électorat communiste explique évidemment, en partie, ce qui précède.

Le groupe socialiste-communiste totalise 30,72 % des suffrages en région flamande soit 0,92 % de

moins qu'en 1954, contre 53,58 % en Wallonie, soit 2,99 % de moins qu'à cette même date. On peut dès lors parler d'un rétablissement quasi intégral des positions socialistes en Flandre, ce qui n'est le cas ni en Wallonie, ni encore moins dans les cantons bruxellois. Dans ceux-ci, en effet, le P.S.B. se retrouve à 41,63 % (11), c'est-à-dire à peine au-dessus du niveau de 1950 et à 3,44 % sous celui de 1954. Le progrès avait, il est vrai, été particulièrement net depuis l'avant guerre et les niveaux atteints aujourd'hui restent supérieurs à tous ceux de la période 1919-1950.

Le parti libéral progresse de 0,96 % en région flamande, de 0,30 % en région wallonne, tandis qu'il recule de 1,17 % à Bruxelles, essentiellement à cause des listes indépendantes qui y recueillent 4,35 %, compte non tenu du Rassemblement National. Si, pour l'ensemble du pays, les libéraux ne retrouvent pas leur résultat de 1954 (12,92 %), ils dépassent cependant celui-ci dans les cantons flamands.

Les progrès de la Volksunie sont supérieurs en

(10) Cfr., p. 5.

(11) Les petites listes ont dû mordre très légèrement sur l'électorat socialiste. Nous y reviendrons plus loin.

région flamande (+2,58 %) à ce qu'ils sont à Bruxelles (+0,58 %), tandis que le recul social-chrétien est quasi équivalent en Flandre (-5,63 %) et à Bruxelles (-5,50 %) et est plus faible en Wallonie (-4,10 %). Le P.S.C. atteint son minimum depuis la guerre, dans les cantons flamands, tandis qu'il ne redescend pas sous son niveau de 1954 en Wallonie. L'ensemble de ce que nous désignons sous le nom de groupe chrétien (P.S.C., Volksunie, Rassemblement National) représente 57,28 % du corps électoral flamand, résultat égal à celui de 1946 et le plus bas depuis 1925, 30,49 % du corps électoral wallon soit tout de même 0,59 % de plus qu'en 1954 et 33,43 % de celui des cantons bruxellois, soit 2,20 % de plus qu'en 1954. Tout se passe comme si la lente, mais continue progression socialiste en Flandre, se doublait d'une progression par bonds des sociaux-chrétiens en Wallonie. Leur résultat est certes moins bon en 1961 qu'en 1958, mais il reste supérieur à celui de 1954 et à la plupart de ceux d'avant guerre. La tendance, très lente et irrégulière, à un certain nivellement des résultats entre régions, semble se dessiner. Les cantons les plus traditionnellement socialistes (ceux de Dour, Boussu, Mons, Pâturages) enregistrent les reculs les plus nets du P.S.B. (12). Que l'on songe que dans des cantons comme Mons, Dour et Lens le P.S.B. ne recueille plus la majorité absolue des suffrages, que dans ceux de l'arrondissement de Charleroi la perte socialiste s'élève à 3,88 % par rapport à 1958 et à 4,77 % par rapport à 1954, on aura une idée de l'ampleur du recul socialiste dans ces régions. Compte tenu de l'avance communiste, la situation semble un peu moins mauvaise pour ce parti. Elle demeure néanmoins sérieuse comme en témoignent les résultats des arrondissements de Mons et de Charleroi.

Groupe Socialiste-Communiste

	1954	1958	1961
Mons	72,01	66,91	60,22
Charleroi	68,58	64,91	64,31

Si cette situation s'explique en partie par le déclin économique du Borinage et les modifications sociales qui s'en suivirent (13), elle n'est qu'à peine différente dans l'arrondissement de Liège où les socialistes recueillaient 52,36 % en 1954, 51,70 % en 1958 et 50,72 % en 1961, tandis que le groupe

socialiste-communiste totalisait 62,23 % en 1954, 58,84 % en 1958 et 59,07 % en 1961. Nous reviendrons sur ce phénomène en examinant l'évolution dans les cantons industriels de l'ensemble du pays.

On peut, par contre, parler d'une véritable percée socialiste dans un certain nombre de cantons agricoles wallons et dans de nombreux cantons flamands.

Dans la province de Luxembourg, par exemple, le P.S.B. recueille 30,31 % soit son maximum absolu depuis 1919 et plus de 82 % des voix obtenues en 1958 par le cartel libéral-socialiste. Les socialistes sont à leur maximum absolu depuis 1919 dans les arrondissements de Furnes-Dixmude-Ostende, Ypres, Hasselt et Tongres-Maaseik.

Les cantons urbains et les cantons ruraux

Il est intéressant de classer les 211 cantons électoraux en deux catégories suivant le degré de concentration de la population. Nous distinguerons d'une part les cantons urbains, au nombre de 33, dont le degré de concentration de la population est supérieur à 1.000 et, d'autre part, les cantons ruraux au nombre de 178 (14).

Les tableaux VI et VII ci-après détaillent les résultats électoraux dans les deux catégories de cantons.

On constate que les Communistes progressent de 1,48 % dans les cantons urbains et y atteignent 4,21 % contre 2,73 % en 1958 et 4,78 % en 1954. Dans les cantons ruraux leur avance est plus faible. Elle s'établit à 1,01 %.

Le recul socialiste s'élève à 1,58 % dans les cantons urbains, ce qui ramène le P.S.B. à 43,53 % des voix, soit à la fois sous le niveau de 1958 et sous celui de 1954. Ce parti y recueille cependant plus de voix qu'à toutes les élections antérieures à 1954, exception faite de celles de 1925 (46,16 %). Il progresse au contraire de 0,32 % dans les cantons ruraux.

(12) La présence de la liste de M. L'Allemand, élu député dans l'arrondissement de Mons, et qui a mordu sur tous les partis à l'exception des communistes accroît ce phénomène.

(13) Seul un recensement de la population permettrait une analyse exacte.

(14) Cf. Les élections belges par R.E. De Smet et R. Evalenko, p. 61. Atlas des élections belges par R.E. De Smet, R. Evalenko et W. Fraeys, p. 88.

TABLEAU VI

CANTONS URBAINS. — CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Pourcentages de voix obtenues par les divers partis aux élections de 1958 et de 1961

CANTONS URBAINS		Communistes	Socialistes (1)	Libéraux (1) (2)	Autres partis	Volksunie	P.S.C.	Rassemblement National
Flamands	1958	0,06	40,71	11,33	0,20	3,98	43,72	—
	1961	1,76	39,74	11,51	0,90	6,77	38,80	0,52
		+1,70	- 0,97	+ 0,18	+0,70	+2,79	- 4,92	+0,52
Wallons	1958	7,09	55,29	11,13	1,90	—	24,59	—
	1961	9,17	52,42	11,33	5,39	—	21,69	—
		+2,08	- 2,87	+ 0,20	+3,49	—	- 2,90	—
Bruxellois	1958	2,73	42,90	18,20	1,59	1,07	33,51	—
	1961	3,56	41,63	17,03	4,35	1,65	28,01	3,77
		+0,83	- 1,27	- 1,17	+2,76	+0,58	- 5,50	+3,77
Total des cantons urbains	1958	2,73	45,11	13,59	1,10	2,00	35,47	—
	1961	4,21	43,53	13,33	3,19	3,35	30,89	1,50
		+1,48	- 1,58	- 0,26	+2,09	+1,35	- 4,58	+1,50

(1) Compte tenu des voix du cartel libéral-socialiste attribuées à ce parti.
(2) Compte non tenu de la liste dissidente de M. Quaghebeur.
N.B. Les 33 cantons urbains sont ceux de : Anvers, Berchem, Boom, Borgerhout, Malines, Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Uccle, Louvain, Evergem, Gand, Ledeborg, Ostende, Menin, Mouscron, Charleroi, Jumelet, Marchienne, Boussu, La Louvière, Grivegnée, Herstal, Hologne, Saint-Nicolas, Liège, Seraing, Dison, Verviers.

TABLEAU VII

CANTONS RURAUX. — CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Pourcentages de voix obtenues par les divers partis aux élections de 1958 et de 1961

CANTONS RURAUX		Communistes	Socialistes	Libéraux	Autres partis	Volksunie	P.S.C.	Rassemblement National
Flamands	1958	0,13	24,59	10,35	0,10	3,17	61,66	—
	1961	0,69	25,75	11,62	0,21	5,66	55,74	0,33
		+0,56	+ 1,16	+ 1,27	+0,11	+2,49	- 5,92	+0,33
Wallons (1)	1958	3,42	44,86	11,47	1,03	—	39,22	—
	1961	5,24	44,04	11,92	3,68	—	34,62	0,50
		+1,82	- 0,82	+ 0,45	+2,65	—	- 4,60	+0,50
Bruxellois	Tous les cantons bruxellois sont, suivant nos critères, des cantons urbains.							
Total des cantons ruraux	1958	1,39	32,32	10,77	0,46	1,96	53,10	—
	1961	2,40	32,64	11,74	1,51	3,53	47,79	0,39
		+1,01	+ 0,32	+ 0,97	+1,05	+1,57	- 5,31	+0,39

(1) Y compris les cantons de l'Est.

Les libéraux reculent faiblement dans les cantons urbains (-0,26 %) du fait de leur régression dans l'agglomération bruxelloise. Ils avancent, en effet, dans les cantons urbains wallons et flamands. Ils progressent d'autre part de 0,97 % dans les cantons ruraux.

Le recul social-chrétien s'élève à 4,58 % dans les cantons urbains et à 5,31 % dans les cantons ruraux. Ce recul est d'ailleurs plus net dans les cantons ruraux que dans les cantons urbains, tant en Flandre qu'en Wallonie.

Les progrès de la Volksunie sont très légèrement

supérieurs dans les cantons urbains flamands que dans les cantons ruraux de cette région linguistique.

Les petites listes enregistrent leurs succès principaux dans les cantons urbains.

Il est intéressant de constater que les résultats du P.S.B. et du P.S.C. ont été meilleurs dans les régions où ces partis sont les moins bien représentés que dans celles où ils sont traditionnellement les plus forts.

Le P.S.B. est depuis toujours plus fort dans les cantons wallons que dans les cantons flamands et

dans les cantons urbains que dans les cantons ruraux. Il recule cette fois dans les cantons wallons et dans les cantons urbains et progresse dans les cantons flamands et dans les cantons ruraux.

Le P.S.C. atteint, au contraire, ses plus forts pourcentages dans les cantons flamands et dans les cantons ruraux. C'est dans ces deux catégories de cantons que son recul est le plus net en 1961.

On constate ainsi un début d'égalisation des votes par région. Certes, les socialistes restent les plus forts dans la partie wallonne et dans les zones urbaines du pays et le P.S.C. domine toujours en Flandre et en région rurale, mais les écarts ont tendance à se retrécir.

Les optiques d'analyse particulières

Nous nous sommes proposés d'analyser le scrutin électoral du 26 mars 1961 sous trois optiques particulières :

- la répartition des suffrages entre la « gauche » et la « droite » ;
- la stabilité électorale ;
- l'influence des grèves.

Nous profiterons de ces trois analyses pour tenter de rechercher les mobiles auxquels les électeurs ont pu obéir pour fixer leur choix parmi les divers partis. Nous évoquerons aussi la notion un peu simpliste de « masse flottante », notion qui à notre sens ne recouvre aucune réalité homogène.

La « Gauche » et la « Droite ».

Les notions de « Gauche » et « Droite » ont droit de cité en science politique. Force nous est cependant de constater toute l'imprécision qui recouvre ces vocables. Chacun met dans la gauche et dans la droite ce qu'il veut (15). Si l'on se place, en effet, sur le plan économique et social, les idées démocrates-chrétiennes (16) se rapprochent plus des thèses socialistes que ne le fait la doctrine libérale. Si l'on convient que le socialisme se trouve à gauche, on voit mal comment on situerait à droite la démocratie-chrétienne et à gauche les libéraux. Si, au contraire, on se fonde sur le côté philosophique et moral de la notion de gauche et de droite, on devra rapprocher les libéraux des socialistes et classer à droite toutes les formes du mouvement chrétien. Ces remarques liminaires visent essen-

tiellement à attirer l'attention du lecteur sur l'arbitraire de toute classification des partis belges entre une gauche et une droite. La classification la plus traditionnelle, celle qui unit à gauche les communistes, les socialistes et les libéraux et place à droite les catholiques et les chrétiens flamands, cette classification a-t-elle encore un sens aujourd'hui ? Il nous paraît qu'elle a pour le moins perdu beaucoup de sa signification. D'une part des électeurs chrétiens, même en votant encore P.S.C., se rapprochent des idées socialistes, d'autre part ces élections ont montré qu'un certain nombre d'électeurs catholiques ont, le 26 mars 1961, voté libéral. L'absence de listes catholiques distinctes, démocrates-chrétiennes d'une part, catholiques conservatrices de l'autre, rend cependant encore impossible toute classification nouvelle (17).

Force nous est donc, aujourd'hui encore, d'examiner l'évolution de la répartition des votes entre la gauche et la droite au sens traditionnel de ces

TABLEAU VIII

REPARTITION DES SUFFRAGES ENTRE LA GAUCHE ET LA DROITE (1)

(En % des votes valables — Chambre des Représentants)

Année	Gauche (2)	Droite (3)	Année	Gauche	Droite
1919	54,48	41,36	1946	54,81	44,72
1921	53,43	44,33	1949	52,48	45,71
1925	55,82	42,50	1950	52,27	47,69
1929	54,90	44,82	1954	55,22	44,24
1932	54,37	44,68	1958	50,83	48,48
1936	50,98	47,41	1961	52,21	45,72
1939	53,23	45,43			

(1) Les pourcentages des listes neutres (compléments à 100 du total des pourcentages de la gauche et de la droite) ne sont pas repris ici.
(2) Communistes, socialistes, libéraux et petites listes apparentées.
(3) Catholiques (1919-1939) puis P.S.C., Nationalistes flamands (V.N.V., Vlaamse Concentratie en Volksunie) et dissidences catholiques et exceptionnellement Rex (en 1936 et 1939).

notions. On sait que (18) « les deux grandes tendances politiques — la gauche et la droite — se partagent depuis 1919 les suffrages du corps élec-

(15) Voir à ce propos, *entre autres*, Jeanne Hersch : « Idéologies et réalités » et Henri Janne : « L'avenir du Socialisme » in « Socialisme », n° 39, pp. 243 à 248.

(16) En Belgique et en France certainement, à un moindre degré en Italie, moins encore en Allemagne fédérale.

(17) Seule une approche pourrait être tentée par l'examen des tendances particulières des candidats sociaux-chrétiens et par l'analyse des votes de préférence.

(18) Cf. Atlas des Elections belges, p. 74.

toral dans une proportion qui n'a guère varié. La gauche totalise toujours de 50 à 56 % des voix, tandis que la droite oscille entre 41 et 47 % ».

Une exception à cette règle avait été constatée en 1958, puisque la droite atteignait 48,48 %, réalisant ainsi son maximum historique. Les élections de 1961 sont à cet égard plus « normales », puisque la gauche totalise 52,21 % et la droite 45,72 % (19).

Le tableau VIII résume l'évolution de la répartition des suffrages entre la gauche et la droite de 1919 à 1961.

La stabilité électorale.

Le corps électoral belge est traditionnellement stable. Les variations des résultats électoraux d'un scrutin à l'autre sont presque toujours de faible amplitude.

Nous venons de voir que cette stabilité s'était traduite, tout au long de la période 1919-1961, par un clivage entre les partis de gauche et les partis de droite.

On constate en outre que le nombre des électeurs qui, même à l'intérieur de ces tendances politiques, modifient leur vote sont très peu nombreux.

Il existe une méthode qui permet de mesurer la stabilité électorale : celle du taux de mobilité électorale. Elle a été définie notamment par R.D. Masters dans « La Revue Française de Science politique » (20). Cette méthode, que nous modifierons quelque peu, consiste à calculer le taux de mobilité électorale, défini comme étant la somme des valeurs absolues des différences de pourcentages électoraux obtenus par les divers partis lors de deux élections. M. Masters calcule les pourcentages électoraux par rapport aux électeurs inscrits et mesure l'importance du mouvement d'abstention. Cette manière, qui est parfaitement logique en France et dans tous les pays où le vote n'est pas obligatoire, n'est pas indispensable en Belgique. Nous mesurerons, pour notre part, les pourcentages électoraux par rapport aux suffrages valables. La seconde modification que nous introduirons nous paraît plus fondamentale. Alors que M. Masters totalise les « différences obtenues, sans tenir compte de leur signe » et obtient le taux de mobilité, nous diviserons ce taux de mobilité par deux, de manière à avoir une mesure plus exacte de ce que nous appel-

lerons la « mobilité externe du corps électoral ». Un exemple fera comprendre le sens de notre amendement. Supposons quatre listes dont les variations électorales, exprimées en pourcent des votes valables auraient été les suivantes :

Liste A	+ 1,50 %
Liste B	- 4,20 %
Liste C	+ 2,10 %
Liste D	+ 0,60 %

Le taux de mobilité de M. Masters sera donc de : $1,50 + 4,20 + 2,10 + 0,60 = 8,40$, alors que notre taux sera de $\frac{8,40}{2} = 4,20$.

Nous estimons, en effet, que 4,20 % des électeurs ont quitté la liste B, pour se diriger vers les listes A, C, D à raison de 1,50 %, 2,10 % et 0,60 %. Le pourcentage d'électeurs ayant varié dans leur choix est cependant de 4,20 % et non de 8,40 %, puisque ce sont les mêmes électeurs qui quittèrent la liste B (-4,20 %) pour rejoindre les A, C, D (+1,50 % + 2,10 % + 0,60 % = 4,20 %).

Il nous a néanmoins paru nécessaire d'appeler taux de mobilité externe, le taux ainsi trouvé parce que celui-ci ne mesure pas les mouvements de voix qui se compensent entre deux ou plusieurs listes. Bien que ces mouvements puissent paraître réduits, ils ne sont pas mis en évidence par le taux de mobilité défini par M. Masters. Nous préférons de ce fait ajouter le terme « externe » qui indique que seuls les soldes non compensés sont recensés (21).

Une remarque méthodologique encore, avant d'examiner l'évolution du taux de mobilité électorale. Nous avons groupé certaines listes (petites listes d'une part, listes catholiques et de dissidence catholique de l'autre). Ceci a pour effet de réduire quelque peu le taux de mobilité électorale. On ne peut cependant considérer un électeur qui vote pour une liste A à une élection et pour une liste B de même tendance et, en l'absence de la liste A, à une autre élection comme un électeur « mobile ». Le regroupement s'imposait donc pour certaines petites listes, qui ne totalisent d'ailleurs jamais plus de quelques pourcent des suffrages valables.

(19) Les listes neutres recueillant 2,07 %.

(20) Numéro de septembre 1960 (Vol. X, n° 3), p. 658.

(21) M. Masters avait fort bien perçu cet aspect de la question qu'il évoque dans une note infrapaginale. Il ne l'a cependant pas traduit dans sa terminologie.

TABLEAU IX
TAUX DE MOBILITE ELECTORALE
 (Chambre des Représentants)

	1921	1925	1929	1932	1936	1939	1946	1949	1950	1954	1958	1961
	1919	1921	1925	1929	1932	1936	1939	1946	1949	1950	1954	1958
Communistes	0,05	1,59	0,30	0,87	3,25	-0,70	7,32	-5,20	-2,74	-1,17	-1,68	1,19
Socialistes (1)	-1,80	4,63	-3,41	1,09	-5,01	-1,92	2,29	-2,72	5,77	3,15	-1,56	-0,38
Libéraux (1)	0,16	-3,16	1,91	-2,27	-1,88	4,79	-7,58	5,64	-3,24	0,91	-1,09	0,50
Autres partis (2)	-1,38	-1,23	-1,12	0,45	0,91	-0,19	-1,32	1,29	-1,77	0,56	0,09	1,44
Rex					11,49	-7,06	-4,43					
Nationalistes flam.	0,44	0,82	2,44	-0,38	1,20	1,15	-8,27	2,06	-2,06	2,20	-0,22	1,48
Groupe Catholique (3)	2,53	-2,65	-0,12	0,24	-9,96	3,93	11,99	-1,07	4,04	-5,65	4,46	-4,23
Taux de mobilité ext.	3,18	7,04	4,65	2,65	16,85	9,87	21,60	8,99	9,81	6,82	4,55	4,61

(1) Y compris pour les années 1946-1950-1954-1958 la fraction des voix du cartel libéral-socialiste qui est estimée revenir à ce parti.
 (2) Petites listes de tendances diverses.
 (3) Catholiques et démo-chrétiens avant guerre, P.S.C. et dissidences catholiques après guerre (U.D.B., St. Remy, Rass. Nat.).

Ceci étant, il convient d'examiner les résultats rassemblés dans le tableau ci-contre. On constate que le taux de mobilité électorale est particulièrement faible tout au long de l'histoire politique belge, sauf en 1936, suite au succès de la liste Rex et en 1946 après les bouleversements politiques dus à la guerre.

Depuis la victoire de 1945, la mobilité électorale a été peu importante, malgré la question royale, qui marqua les élections de 1949 et de 1950. Il est important de remarquer que le taux de mobilité externe qui s'élevait à 4,55 % entre les élections de 1958 et celles de 1954 s'est à peine relevé cette fois-ci pour atteindre 4,61 %.

On peut donc conclure, et nous voudrions insister sur ce point, que malgré les événements que la Belgique vient de vivre, l'immense majorité du corps électoral belge est restée fidèle à ses partis traditionnels. Des mouvements de parti à parti ont certes pu avoir lieu, mais le fait que le taux de mobilité ne s'établisse qu'à 4,61 % permet de dire avec certitude que moins d'un électeur belge sur 10 a modifié son vote depuis les élections de 1958. On oublie trop souvent ce phénomène lorsque l'on commente les résultats électoraux, parce que l'attention de l'observateur est attirée par les modifications des suffrages beaucoup plus que par les éléments stables. Il convient donc d'avoir constamment à l'esprit que toutes les analyses qui ont trait aux mouvements de voix ne concernent en définitive que moins de 10 % du corps électoral. Le premier verdict du pays est de ce fait, en dépit de toutes les modifications, la confiance de la majorité des électeurs à leurs partis traditionnels. Le vote de l'électeur belge

apparaît ainsi comme un acte d'appartenance politique plutôt que comme un acte de gestion.

*
**

Il nous apparaît utile de dire quelques mots ici de la fameuse notion de *masse flottante*.

Selon certains commentateurs, il existerait en Belgique une masse flottante de 200 à 300.000 personnes qui, en définitive, feraient pencher la balance en faveur, une fois d'un tel parti, une fois d'un tel autre. Pour qu'il y ait réellement masse flottante, deux éléments doivent être réunis :

— Un certain nombre d'électeurs doivent modifier leur vote d'un scrutin à l'autre.

— Ces électeurs doivent chaque fois être les mêmes.

Le premier élément existe indéniablement, puisque l'on constate des variations électorales d'une consultation à la consultation suivante. Il ne nous paraît pas que ces électeurs modifiant leur vote, soient chaque fois les mêmes. En 1961, par exemple, certains socialistes votèrent pour des listes communistes, certains catholiques pour des listes libérales, certains libéraux pour des petits partis de tendance « classes moyennes ». En 1958, certains socialistes votèrent P.S.C. et quelques libéraux durent voter socialiste. Il nous étonnerait fort que les 200 à 300.000 électeurs qui, entre 1954 et 1958 d'une part et entre 1958 et 1961 de l'autre, changèrent de partis soient les mêmes. Nous croyons, au contraire, que les « électeurs transfuges » sont différents d'une élection à l'autre et que les événe-

ments politiques dominants qui se sont déroulés entre deux scrutins détachent de certains partis, une fois les uns, une fois les autres.

Nous rejettons, pour notre part, la notion de masse flottante. Nous croyons qu'il existe, au contraire, deux types d'électeurs :

— ceux qui restent immanquablement fidèles à leurs partis traditionnels et qui sont la grande majorité ;

— ceux qui à l'une ou l'autre occasion, et certainement pas à chaque scrutin, modifient leur vote. Chaque parti doit compter un certain nombre d'électeurs moins fidèles qui s'en iront, soit vers la droite, soit vers la gauche, si pour une raison profonde ils ont perdu confiance en leur parti d'origine. Les assimiler purement et simplement à une masse flottante serait simpliste. Cette assimilation ne paraît possible que dans le cas où seuls deux partis briguent les suffrages, ce qui n'est certainement pas le cas chez nous.

L'influence des grèves de décembre-janvier.

Personne ne songe à nier l'ampleur prise par le mouvement de grève qui débuta le 20 décembre 1960 pour se terminer le 23 janvier 1961. Beaucoup de commentateurs ont prétendu que ces grèves avaient eu des répercussions politiques importantes et avaient profondément modifié la face des élections du 26 mars 1961. Que de fois n'a-t-on pas lu : « Sans les grèves, le résultat des élections aurait été... ». Nous nous refusons pour notre part à nous engager dans pareille direction, qui nous paraît tenir beaucoup plus de la chiromancie que de l'analyse électorale. La seule approche possible du problème, et encore est-elle imparfaite, consiste à isoler les cantons où les grèves furent très violentes et les cantons qui furent moins touchés.

Nous avons, dans cet esprit, séparé les résultats électoraux atteints dans les cantons industriels et dans les cantons agricoles. Nous entendons par canton industriel, un canton dans lequel le total des ouvriers et des employés, diminué de celui des ouvriers agricoles est supérieur ou égal à 70 % de la population active (22).

Ces cantons industriels sont ceux de : Anvers, Berchem, Boom, Borgerhout, Ekeren, Lierre, Malines, Turnhout, Anderlecht, Bruxelles, Hal, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek,

Uccle, Vilvorde, Nivelles, Wavre, Ostende, Menin, Moorsele, Mouscron, Renaix, Evergem, Gand, Ledeborg, Charleroi, Châtelet, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Jumet, Marchienne-au-Pont, Boussu, Dour, Mons, Pâturages, La Louvière, Rœulx, Soignies, Merbes, Binche, Antoing, Tournai, Fexhe-Slins, Fléron, Grivegnée, Herstal, Liège, Hollogne, Saint-Nicolas, Seraing, Héron, Huy, Dison, Verviers, Fosse, Gembloux et Namur.

Ces cantons couvrent à peu de chose près :

— la zone industrielle anversoise et celle s'étendant depuis cette métropole vers Bruxelles par Malines et Vilvorde ;

— la zone industrielle de Gand et celle d'Ostende ;

— la Flandre Wallonne ;

— le bassin industriel wallon de Tournai à Verviers.

A l'une ou l'autre exception près il s'agit des régions où les grèves furent les plus violentes et les plus longues. Malgré un certain degré d'arbitraire il nous a semblé que cette division du pays en deux zones, industrielle d'une part, agricole de l'autre, était la seule qui permettait de tenter une évaluation de l'influence des grèves sur le résultat électoral.

Plusieurs constatations résultent de la lecture du tableau X :

— Les communistes progressent plus nettement dans les cantons industriels que dans les cantons agricoles. Cette remarque est vraie, tant pour l'ensemble du pays que pour chacune des régions linguistiques.

— Le P.S.B. recule dans les cantons industriels wallons, flamands et bruxellois, tandis qu'il avance dans les cantons agricoles.

— Globalement pris, le groupe socialiste-communiste recule de 0,06 % dans les cantons industriels et avance de 1,76 % dans les cantons agricoles. Le groupe recule dans les cantons industriels wallons et bruxellois, mais progresse dans ceux de la région flamande. L'avance est cependant supérieure dans les cantons agricoles flamands.

(22) Lors du recensement général de la population du 31 décembre 1947.

TABLEAU X

CANTONS INDUSTRIELS ET CANTONS AGRICOLES. — CHAMBRE DES REPRESENTANTS

Pourcentage de voix obtenues par les divers partis aux élections de 1958 et 1961

Cantons	Communistes		Socialistes		Libéraux		Volksunie		P.S.C.		Autres partis	
	1958	1961	1958	1961	1958	1961	1958	1961	1958	1961	1958	1961
Industriels flamands .	0,15	1,79	39,91	39,22	10,57	10,51	3,82	6,77	45,32	40,50	0,23	1,21
		+1,64		-0,69		-0,06		+2,95		-4,82		+0,98
Agricoles flamands . .	0,09	0,60	23,86	25,02	10,65	12,12	3,19	5,58	62,12	56,10	0,09	0,58
		+0,51		+1,16		+1,47		+2,39		-6,02		+0,49
Industriels wallons . .	5,88	8,21	53,90	51,03	10,53	10,50	—	—	28,17	24,83	1,52	5,43
		+2,33		-2,87		-0,03		—		-3,34		+3,91
Agricoles wallons (1) .	1,87	2,93	36,67	37,94	12,90	14,07	—	—	47,71	42,22	0,85	2,84
		+1,06		+1,27		+1,17		—		-5,49		+1,99
Industrie's bruxell. (2)	2,73	3,56	42,90	41,63	18,20	17,03	1,07	1,65	33,51	28,01	1,59	8,12
		+0,83		-1,27		-1,17		+0,58		-5,50		+6,53
Total des cantons industriels	3,14	4,85	46,41	44,64	12,41	12,10	1,58	2,75	35,38	31,04	1,08	4,62
		+1,71		-1,77		-0,31		+1,17		-4,34		+3,54
Total des cantons agricoles	0,53	1,16	27,00	28,13	11,21	12,59	2,41	4,24	58,58	52,76	0,27	1,12
		+0,63		+1,13		+1,38		+1,83		-5,82		+0,85

(1) Y compris les cantons de l'Est.

(2) Tous les cantons bruxellois sont, selon nos critères, à classer dans les cantons industriels. Leur caractéristique est cependant plutôt urbaine qu'industrielle.

— Les libéraux progressent nettement dans les cantons agricoles, tandis qu'ils reculent dans les cantons industriels. Il faut mettre ce résultat en rapport avec le plus grand succès des petites listes dans les cantons industriels.

— Le P.S.C., au contraire, recule plus fortement dans les cantons agricoles que dans les cantons industriels. Etant mieux représenté dans les premiers que dans les seconds, nous constatons une nouvelle fois que les sociaux-chrétiens subissent leurs échecs les plus rudes dans leurs citadelles traditionnelles.

Tout ce passe donc comme si, dans les cantons où les grèves furent les plus importantes, la masse ouvrière était restée fidèle aux partis socialiste et communiste, sans cependant qu'un transfert venant des ouvriers chrétiens soit venu renforcer le groupe. Un virage de certains électeurs a néanmoins profité aux communistes et fut défavorable aux socialistes. Cette constatation est vraie à l'échelon du pays, elle ne se vérifie que partiellement en Flandre, mais il n'en demeure pas moins que l'apport des voix extérieures au groupe socialiste-communiste fut beaucoup plus important dans les cantons non industriels. Dans ceux-ci les positions de 1954 ont été en partie reconstituées. Il semble donc que, soit des ouvriers chrétiens, soit des agriculteurs aient été gagnés au socialisme dans les régions où

les grèves furent le moins ressenties. Notre conclusion en cette matière est donc nuancée. Il est en tout cas évident que le corps électoral n'a pas sanctionné les grèves, comme les libéraux et le P.S.C. l'espéraient, mais il nous semble d'autre part que ceux qui prétendent que « le pays a plébiscité les grèves » s'illusionnent quelque peu (23).

Nous pensons, au contraire, que l'électorat fidèle aux partis socialiste et communiste n'a pas varié dans son comportement et que les citoyens qui auraient pu être effrayés par les grèves ne devaient pas être très nombreux dans les rangs du P.S.B., mais nous croyons cependant que certains ouvriers chrétiens qui auraient pu rejoindre les électeurs socialistes se sont abstenus de le faire dans les régions où les grèves furent violentes. Dans les autres régions on constate, au contraire, un apport de voix non négligeable aux listes socialistes.

Essai de détermination des mouvements de voix.

Il ne suffit pas de décrire l'ampleur de l'avance ou du recul des diverses listes, encore faut-il tenter de déceler quelle est l'origine des gains de tel parti et quelle est la destination des votes qui ont été perdus par tel autre.

(23) Jacques Defay: « La Gauche » du 1^{er} avril 1961.

S'il semble peu douteux que la majeure partie du gain communiste provienne d'électeurs ayant quitté le P.S.B., il est beaucoup moins aisé de déterminer l'origine des voix qui se sont portées sur les listes socialistes en supplément de celles de 1958. Dans les cantons flamands, ces suffrages ne peuvent dans leur majorité provenir que des sociaux-chrétiens. En supposant que la majeure partie du gain communiste soit d'origine socialiste ($\pm 0,80\%$) l'apport extérieur au P.S.B. doit se chiffrer à 1,30 % environ. Dans les cantons urbains et industriels, il est probable que ces voix supplémentaires viennent de salariés chrétiens qui avaient voté socialiste en 1954, mais étaient retournés au P.S.C. en 1958 sous l'aiguillon de la question scolaire. Dans les cantons ruraux, un gain socialiste non négligeable pourrait venir des petits agriculteurs qui se seraient détachés du P.S.C.

Dans les cantons wallons l'apport est beaucoup plus mince, particulièrement dans les régions urbaines et industrielles où la perte socialiste compense au mieux l'avance communiste. Dans les régions rurales ou semi-industrielles, un apport de voix, assez réduit (sauf au Luxembourg) ne peut avoir pour origine que le P.S.C.

A Bruxelles, une fraction de l'électorat socialiste semble avoir été séduit, soit par les petites listes, Rassemblement National ou listes indépendantes, soit par la liste libérale. La perte socialiste est, en effet, supérieure à l'avance communiste.

Les libéraux progressent assez sensiblement dans les cantons flamands où le P.S.C. recule fortement et où les petites listes ne recueillent qu'un succès modéré, avancent moins en Wallonie où les petites listes atteignent un niveau plus élevé et reculent à Bruxelles corrélativement à un succès indéniable des petits partis. Ceci nous amène à penser que les libéraux ont perdu des voix au profit des petites listes et en ont gagné aux dépens du P.S.C.

Le P.S.C., enfin, perd une notable fraction de ses électeurs au profit de la Volksunie, une fraction de ses électeurs de droite au profit des libéraux et des petites listes et une fraction plus réduite de ses sympathisants de gauche au profit du P.S.B.

Nous pensons enfin que l'apport de voix libérales au parti socialiste doit être statistiquement fort réduit.

*
**

Il convient, en guise de conclusion, de rechercher brièvement les causes des mouvements électoraux du scrutin du 26 mars 1961.

Les deux partis gouvernementaux ont affronté le corps électoral avec un bonheur fort divers. Le Parti social-chrétien est sorti largement battu de la consultation, tandis que les libéraux ont, globalement, amélioré quelque peu leurs positions. Il semble donc que le mécontentement se soit essentiellement porté sur le parti de M. Eyskens. Celui-ci était évidemment menacé à un triple point de vue.

Il apparaissait, en effet, tout d'abord comme le leader d'une coalition gouvernementale ayant échoué dans de nombreux domaines. Les ministres les plus critiqués étaient sans conteste MM. Eyskens et Wigny. Les libéraux manœuvrèrent avec une certaine habileté pour présenter le P.S.C. comme le responsable de l'inadaptation des sièges parlementaires aux chiffres de la population (révendication flamande) et pour apparaître eux-mêmes comme le parti qui refusa que l'augmentation de la taxe de transmission, prévue par la loi unique ne soit mise en application.

Le Parti Social-Chrétien devait subir le contre-coup électoral de sa structure hétérogène. Formé à la fois de sympathisants conservateurs et de démocrates chrétiens, il pouvait craindre qu'une fraction de son aile gauche rejoigne les socialistes, suite au conservatisme de la politique du Gouvernement Eyskens. Le P.S.C. ne se cachait pas cependant de préoccupations progressistes et, dès 1960, le président Lefèvre évoquait le rapprochement des thèses sociales-chrétiennes et socialistes sur de nombreux points. Si le « discours de Louvain » fut favorablement accueilli par les démocrates chrétiens, il peut être à l'origine d'une désaffection d'éléments conservateurs. Le parti libéral ne manqua pas d'exploiter cette crainte de rapprochement P.S.C.-P.S.B. et de se présenter comme un havre sûr pour les conservateurs catholiques.

Le mutisme du Cardinal Van Roey avant les élections et le fait qu'il n'ait pas rappelé aux chrétiens l'importance d'un vote porté sur les listes P.S.C. a permis à certains catholiques d'envier avec moins de défaveur les partis chrétiens autres que le P.S.C. (Volksunie, Rassemblement National et certaines listes indépendantes).

Les progrès communistes ne peuvent s'expliquer

que par le désir de l'aile militante de la classe ouvrière d'avoir une politique plus radicale encore que celle adoptée par le P.S.B. La thèse a été défendue que quelques travailleurs avaient perdu confiance en certains leaders politiques socialistes et voulaient montrer par leur vote le désir de rénovation dans le parti. Cette opinion nous paraît quelque peu forcée mais demeure plausible.

La percée socialiste dans certaines régions rurales wallonnes et dans de nombreuses contrées flamandes est un phénomène politique nouveau.

Le succès relatif des petites listes indique sans contester un malaise et un désarroi chez quelques dizaines de milliers d'électeurs, particulièrement

dans les grandes villes. Seules des réformes institutionnelles et politiques profondes, une restauration des règles de la démocratie parlementaire, une modification du « climat » du monde politique belge pourra retirer toute raison d'être à ces listes hostiles au « système ».

Si nous devons caractériser d'un mot les élections du 26 mars 1961, nous dirions qu'elles furent celles de la « confiance » accordée aux partis traditionnels par 9 électeurs sur 10. Cette confiance laissant cependant poindre quelques symptômes de lassitude, de désintérêt ou d'écoeurement, symptômes encore peu importants, mais dont il faudra cependant tenir compte.

